

# Entraînement régulier ASRA-D : Agent de Sécurité Renforcé Armé en catégorie D

Financement
Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif
Organisme responsable et contact
NCO FORMATIONS GLOBALES <b>Coralie DABON</b> 05.46.83.25.03 c.dabon@nco.fr
Accès à la formation
<b>Publics visés :</b>  Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)
Sélection :
Dossier
Niveau d'entrée requis :
Sans niveau spécifique
Conditions d'accès :
- Être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité ou d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS correspondante à la formation souhaitée. - Avoir renouvelé son MAC APS au préalable.
Prérequis pédagogiques :
Non renseigné
Contrat de professionnalisation possible ?
Non

## Objectif de la formation

Cette formation a pour objectif d'assurer l'entraînement régulier des candidats nécessaire à la poursuite de l'exercice d'agent de sécurité armé d'une arme de catégorie D et de permettre le maintien de leur carte professionnelle.

## Contenu et modalités d'organisation

Article 14-1 de l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité I. En application de l'article R. 612-38 du code de la sécurité intérieure, la durée et le contenu des entraînements réguliers devant être suivis par les agents exerçant une activité consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 du même code avec le port d'une arme de la catégorie D, sont fixés comme suit : Module juridique : Réglementation relative à l'usage des armes. Maîtriser le cadre juridique de l'intervention armée. Rappel du cadre juridique de l'emploi des armes (60 minutes). Entrainement pratique : Maniement et sécurité des armes. Intervention graduée et sécurisée de l'agent. Savoir : -utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité ; -gérer un incident avec le recours aux armes ; -connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme. (2 séances par an de 7 heures de mise en situation, soit 1 séance par semestre)

Parcours de formation personnalisable ?      **Oui**      Type de parcours      **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00372384</b>	du 18/07/2023 au 31/12/2025	Échillais (17)	<b>NCO FORMATIONS GLOBALES</b>	Non éligible		
<b>00627672</b>	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Échillais (17)	<b>NCO FORMATIONS GLOBALES</b>	Non éligible		